depuis longtemps sous les drapeaux à cause de la guerre.

Les soldats résistant aux exhortations des officiers, le commandant de la place les a apaisés momentanément en leur promettant d'intervenir en leur faveur.

Le télégraphe central de Pétersbourg est gardé par la police et les soldats.

Soulèvements agraires

Kirsanow, 16 novembre. — Le mouvement agraire se propage dans le district de Kirsanow, province de Bambow. Il se manifeste par des incendies, le sac des propriétés et le pillage des magasins à blé. Vingt-cinq domaines sont anéantis. D'autres ont été attaqués, mais ils ont été défendus énergiquement par leurs habitants.

Les troupes sont insuffisantes.

Le Conseil des ministres craignant une extension de ce mouvement a décidé de permettre aux paysans ayant peu ou point de terres d'en acheter facilement par l'entremise de la Banque des paysans. Les paysans pourront acheter 5 arpents 1/2 de terre par personne mâle ; la dette sera amortissable en trente-cinq ans.

Il a été émis une opinion favorable à la suppression du sosloviè des paysans ; on a demandé qu'ils eussent les même droits que les autres classes.

Massacres de Juifs

De terribles désordres antisémites ont eu lieu à Bourgade et à Dametzerl, en Bessarabie. Les maisons des Juifs ont été démolies et leurs habitants torturés. Des femmes et des jeunes filles juives ont été chassées, toutes nues, dans les rues, et traitées d'une façon infâme. Le grand-rabbin de Kishinoff a été arrosé de pétrole et brûlé vif.

Les massacres des Juifs continuent à Nijni-Novgarod, à Mohileff, à Kieff, et dans d'autres villes.

Ces massacres et ces forfaits sont l'œuvre des bandes noires, à la solde du gouvernement.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 20, sous la présidence de M. DOUMER.

Les Retraites Ouvrières

On continue la discussion des retraites ouvrières.

M. GUIEYSSE, répondant à M. Michel, discute les chiffres fournis par ce dernier. Il s'efforce de démontrer que ses calculs sont au-dessous de la réalité.

M. MICHEL maintient son contre-projet.

Déclarations de M. Millerand

M. MILLERAND.—Les observations présentées hier sont au point de vue technique, soit au point de vue politique par nos collègues Guieysse et Fuchs qui ont singulièrement fait ma tâche. Je me bornerai à montrer à la Chambre quelles seraient les conséquences de l'adoption du contre-projet.

Si, le rapporteur a fait remarquer à M. Michel qu'il avait oublié dans l'évaluation des dépenses de tenir compte des femmes âgées de soixante ans et plus ; il me semble que l'auteur du contre-projet a répondu à cette objection de façon insuffisante et un peu à côté. Mais ce n'est là qu'un détail ; le contre-projet se caractérise par deux traits, qui, aux yeux de son auteur, le distinguent essentiellement du projet de la commission. D'abord il étend la retraite à tous les Français, tandis que celui de la commission n'accorde, dit-on, le bénéfice de la loi qu'à une partie d'entre eux.

M. Henri Michel semble avoir complètement perdu de vue la loi sur l'assistance obligatoire, votée à la fin de la dernière session, et dont le résultat est le suivant. Si ces grands patrons n'ont pas fait, pendant qu'ils étaient riches, l'acte de prévoyance qui était leur devoir élémentaire et s'ils se trouvent un jour acculés à l'extrême misère, grâce à ce devoir de solidarité sociale inscrit pour la première fois dans nos lois, ils seront assurés de ne pas mourir de faim.

M. HENRI MICHEL. — Oui à soixante-dix ans et non à soixante ans.

M. MILLERAND. — M. Michel n'insistera pas plus qu'il ne convient sur ce cas exceptionnel et qui ne peut suffire à faire rejeter le projet. Ce qui est précoce, sur tout, c'est la situation des petits patrons, des petits commerçants, des domestiques, qui n'entreront pas dans les catégories obligatoirement assujetties à la loi et qui, par suite semblent ne pas en recueillir le bénéfice.

C'est une erreur ; aux termes de l'article 52, tous les Français non imposés à la contribution personnelle-mobilière au-dessous d'une certaine somme auront droit à des avantages si considérables qu'ils ont fait l'objet d'une des critiques les plus sérieuses qu'on puisse adresser au projet.

En effet, en vertu de l'article 52 tous ceux qui ne sont pas obligatoirement assujettis à la contribution obligatoire seront assurés, en versant 12 francs par an pendant leurs trente années de travail de toucher au lieu de 80 fr. de rente que leur assurerait normalement un tel versement, 240 fr. ou 360 fr., grâce à la majoration de l'Etat. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs).

Si bien qu'on pourrait plutôt reprocher à la commission d'avoir fait à ceux qui peuvent verser des contributions facultatives, une part trop large.

La critique de M. Henri Michel tombe ; le projet de la commission englobe tous les Français qui voudront s'assurer une rente dans les conditions que je viens d'indiquer.

L'étonnement serait indescriptible de voir la Chambre donner comme post-scriptum à tant de manifestations retentissantes qui se sont produites récemment en faveur de la mutualité une disposition par laquelle, contrairement au vœu de la mutualité, elle décrétera que les sociétés de secours mutuels, qui ont déjà fait en faveur des retraites des efforts sans doute insuffisants mais méritoires, seront exclues du droit de poursuivre cet effort. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

M. HENRI MICHEL. — Non ; je laisse les sociétés de secours mutuels libres d'établir leurs retraites comme aujourd'hui ; je prétends seulement que, si vous prenez ces sociétés comme cadres facultatifs ou obligatoires de votre loi, vous allez arrêter leur expansion, les tuer. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.) Je n'ai jamais dit que je voulais les empêcher désormais de constituer des retraites comme par le passé ; au contraire, je considère en effet que le meilleur moyen de leur maintenir les avantages de la loi de 1898, c'est de les laisser librement servir des retraites, et j'ai même cette conception que si l'on admet le principe d'obligation on recrutera pour elles de nouveaux adhérents. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs)

M. MILLERAND. — Il résulte de vos explications qu'alors que les sociétés de secours mutuels demandent à être les organes préférés et préférables de l'institution des retraites, vous déclarez, il est vrai, que vous n'irez pas jusqu'à supprimer les sociétés qui font des retraites libres, mais que vous leur défendrez de devenir les intermédiaires de la loi que nous allons faire.

Cette pensée est précisément le contrepied de celle de la mutualité. Que vous ayez raison contre la mutualité ou non, c'est affaire entre elle et vous ; je dis seulement qu'alors que la commission apporte un projet où elle a essayé de faire à la mutualité sa part, vous réduisez cette part à zéro, en interdisant aux sociétés de secours mutuels de contribuer sous aucune forme à la loi des retraites. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

M. HENRI MICHEL. — Vous êtes en contradiction formelle avec les 100,000 mutualistes de la Seine.

M. DOUMER. — Et les mutualistes de France ? Ils ne comptent pas ?

M. MILLERAND. — J'arrive maintenant aux conséquences politiques de votre contre-projet et j'écarte d'abord d'un mot celui de vos arguments qui consiste dans la nécessité de l'assimilation complète des ouvriers de l'agriculture à ceux du commerce et de l'industrie. Il n'est pas besoin d'un contre-projet pour réformer en ce sens le projet de la commission ; c'est fait, faire d'un amendement. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Je pense toutefois que lorsque nous discuterons l'article qui selon vous devrait comporter cette assimilation, vous reconnaîtrez que la conception de la commission, si elle n'est pas tout à fait bonne, est la moins mauvaise, notamment au point de vue financier. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Personne ici ne conteste le dévouement et la compétence de l'honorable rapporteur, M. Guieysse, et tout le monde admettra que lorsqu'il déclare être dans l'impossibilité d'apporter avant la fin de la législature un projet nouveau conçu sur de nouvelles bases, il ne fait pas là une déclaration de circonstance. Je n'en veux pour preuve qu'un précédent.

Lorsqu'en 1901 M. de Gaillard-Bancel fit voter son enquête, le ministère du commerce d'alors qui était absolument résolu à faire aboutir la loi, comme l'est aujourd'hui le président de la commission, utilisa les trois mois de vacances pour poursuivre et terminer cette enquête.

A la rentrée la commission se mit d'accord avec le gouvernement pour rédiger un projet nouveau qui tînt compte des résultats consignés par les enquêteurs. Ce projet fut présenté avant la fin de 1901 ; il ne vint même pas en discussion.

M. BONGNET. — Vous savez bien que votre loi n'aboutira pas avant la fin de la législature ; c'est une loi d'électorat !

M. MILLERAND. — Je n'ai jamais dit qu'elle serait votée par les deux Chambres avant la fin de la législature ; j'ai dit seulement qu'avant cette date vous pouviez mettre debout un projet qui se tînt et allât au Sénat dans des conditions telles qu'au début de la législature nouvelle Chambre et Sénat pussent se trouver non pas en face du néant, mais en face d'un projet qui servirait naturellement de base à l'entente des deux assemblées. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Vous allez dire par votre vote si vous voulez obtenir ou repousser ce résultat.

Permettez-moi de faire appel à mes amis radicaux et à leur esprit politique, et même à vous, mon cher Michel. Je comprends le découragement qu'on éprouve à se séparer d'idées mûries et travaillées depuis longtemps. Le talent avec lequel vous avez développé votre contre-projet et l'attention avec laquelle la Chambre vous a écouté suffisent à montrer combien le sacrifice sera dur. Je vous demande pourtant de le faire. Très bien ! très bien !

Vous avez, obéissant à ce que vous croyez être l'intérêt du parti républicain, ajourné l'étude du projet sur les retraites.

M. LAURES. — Nous le ferons aboutir.

M. MILLERAND.— Jamais vous n'avez été dans une situation qui vous impose autant de le faire aboutir. Vous ne pouvez exposer le parti républicain à ce qu'on lui fasse le reproche de n'avoir pu mener à bien cette réforme et de s'être livré à une simple manifestation. Il faut aboutir et sacrifier nos préférences personnelles. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

DÉCLARATIONS DU MINISTRE

M. TROUILLOT déclare qu'en écartant le projet de la commission on rendrait impossible toute solution dans le cours de la législation actuelle.

Le ministre critique le contre-projet qui amènerait un déficit de 200 millions. Qui le couvrirait ? L'Etat incontestablement. Il est donc inexact de dire que le contre-projet ne fait pas intervenir l'Etat. Ceux qui veulent aboutir voteront immédiatement le projet de la commission. (Applaudissements).

RETRAIT DU CONTRE-PROJET

M. MICHEL consent alors à retirer son contre-projet, voulant ainsi faire preuve son dévouement à la République. (Applaudissements).

M. TENTING développe une autre contre-projet établissant une caisse générale alimentée par tous ceux qui peuvent payer une cotisation. Ceux qui ne pourront pas payer bénéficieront tout de même de la retraite.

M. GUYESSE constate que ce contre-projet créerait un déficit de 1,500 millions, et le combat. M. TENTING retire alors son contre-projet.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi et la séance est levée à 11 heures 1/2.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à deux heures vingt, sous la présidence de M. Doumer.

M. Marin, élu à Nancy, est validé.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du commerce.

Les Vins Algériens

M. BALLANDE a la parole pour développer son interpellation concernant les intérêts du commerce des vins de Bordeaux.

Cette interpellation vise un arrangement conclu entre le gouverneur général de l'Algérie et une maison anglaise pour favoriser l'exportation des vins algériens. L'orateur proteste contre cette mesure.

M. CHAUMET appuie la protestation de M. Ballande.

Il dit qu'il est inadmissible que le gouvernement français se fasse l'agent de placement des vins algériens.

MM. CHASTENET, LASIES et BOUHEY-ALLEX se joignent à ces protestations.

M. TROUILLOT, ministre du commerce, répond que la protestation de M. Balande est justifiée. Il a été saisi des réclamations de la Chambre de commerce de Bordeaux et la maison anglaise a été avisée qu'elle n'avait pas le droit de présenter les vins d'Algérie comme vins de Bordeaux.

M. TROUIN estime que le gouverneur d'Algérie a eu raison de faire cet effort pour faire connaître nos vins algériens.

M. DUMONT et M. FIRMIN FAURE partagent cet avis.

M. JUMEL s'élève contre un privilège donné à une maison.

La Chambre adopte finalement à mains levées un ordre du jour de M. CHAUMET auquel se rallie M. Balande, ainsi conçu :

« La Chambre, comptant sur le gouvernement pour défendre les intérêts des viticulteurs et du commerce et pour assurer le respect des conventions sur les marques d'origine et de provenance, passe à l'ordre du jour ».

L'Inspection du Travail

M. VAILLANT demande au gouvernement de déposer un projet de loi pour empêcher que les industriels ne puissent tourner les lois sur le règlement du travail.

M. TROUILLOT déclare que l'exposition sur la vie ouvrière apportera des études intéressantes. Le gouvernement s'entendra avec la commission du travail ; la loi sur la durée du travail est insuffisante.

Des réformes sont également nécessaires concernant l'inspection du travail. Des inspecteurs nouveaux exigeant 413,220 francs de crédits nouveaux, seraient indispensables.

M. CAZENEUVE demande le contrôle de l'inspection dans les établissements insalubres.

La discussion générale du budget est close et on aborde l'examen des chapitres.

Les dix-sept premiers chapitres sont adoptés.

Les Écoles professionnelles

Sur le chapitre 18 (Ecoles nationales d'enseignement professionnel), M. CONSTANS développe un amendement tendant à augmenter ce chapitre de 22.000 francs, pour élever de 40 le nombre des bourses à accorder aux élèves des écoles nationales professionnelles.

M. Georges BERRY combat cet amendement.

M. CONSTANS insiste.

M. COCHERY combat l'amendement et dit que si on accepte toutes les demandes d'augmentation de crédits, on rendra le travail de la commission et l'équilibre du budget impossibles.

Il demande aussi que les bourses ne soient accordées qu'après un concours.

M. CONSTANS. — Puisque vous trouvez que vous ne pouvez accorder ces modestes crédits parce que vous ne pourriez équilibrer le budget, vous accepterez mon amendement qui tend à la suppression des sous-préfets ; vous trouverez là les ressources qui vous manquent.

M. LEROY trouve que M. Constans est trop modeste en ne demandant que quarante bourses en plus, surtout en les affectant dans les écoles professionnelles. Il lui demande de se joindre à lui l'année prochaine pour augmenter de beaucoup plus le nombre de bourses et de les étendre à toutes les écoles supérieures.

M. TROUILLOT repousse l'amendement et demande à la Chambre de s'en tenir à l'augmentation des bourses proposées par la commission du budget.

L'amendement de M. Constans, mis aux voix est repoussé par 287 voix contre 214.

Le chapitre 18 est adopté.

Après le rejet d'un amendement de M. SIEGFRIED, en faveur des Ecoles supérieures de commerce, les chapitres 19 et 29 sont votés.

Les Ouvriers des Chemins de Fer

M. ROUANET présente une proposition de loi tendant à régler les rapports des employés des chemins de fer avec les compagnies. Il donne lecture de l'exposé des motifs de sa proposition en faveur de laquelle il demande l'urgence et le renvoi à la commission des Travaux publics.

Le comte de LANJUINAIS combat l'urgence.

M. ROUANET fait observer qu'il s'agit de régler juridiquement une situation qui ne l'est pas encore. Il ne s'agit que de statuer sur l'urgence. La Chambre discutera antérieurement le fond.

M. MASSABUAU dit que la proposition de M. Rouanet devrait être étendue aux employés du gouvernement qui peuvent être révoqués « ad nutum » sur une simple dénonciation.

L'urgence est prononcée et le renvoi à la commission ordonné.

La séance est levée à six heures trente.

SÉNAT

Paris, 16 novembre. — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. FALLIERES.

Le Sénat fixe à la première séance qui suivra la discussion de la séparation des Eglises et de l'Etat la discussion de l'interpellation de M. Cicéron à M. le ministre des colonies sur la situation de la Guadeloupe.

LA SEPARATION des Eglises et de l'Etat

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat (suite de la discussion générale).

M. DE LAMARZELLE a la parole pour continuer le discours qu'il a commencé à la fin de la dernière séance.

Le clérical sénateur combat longuement le projet.

Discours de M. Vallé

M. VALLE, président de la commission, dit que la Séparation s'impose parce que la majorité de la nation la désire. Elle s'impose encore parce que c'est la conséquence logique de la rupture des relations avec Rome, rupture que l'attitude du Saint-Siège a rendue inévitable.

L'orateur rappelle les incorrections que le gouvernement reproche au gouvernement pontifical, concernant la question du voyage de M. Loubet à Rome ou celle de la démission des évêques de Dijon et de Laval.

C'est à tort qu'on a représenté Gambetta, Paul Bert, Jules Ferry comme des défenseurs du Concordat. Ils avaient prévu que la question de la Séparation se poserait très vite, irrésistiblement. M. de Freycinet en 1887, émettait le même avis.

M. VALLE rappelle que le gouvernement démissionnerait si la loi n'était pas votée.

On ne pouvait pas, dit-il, ne point rompre avec le Saint-Siège et ce n'est pas nous qui avons voulu la rupture. Depuis 1870, il ne s'est passé aucune législature sans que le gouvernement fut interpellé sur les violations du concordat et les menées cléricales.

En 1894, au moment du vote de la loi sur la comptabilité des fabriques, le nonce envoie directement ses instructions aux évêques. En 1895, le clergé s'insurge contre la loi d'accroissement. En 1897, le père Olivier dit en pleine cathédrale que l'incendie du bazar de la Charité est une manifestation de la justice divine. On se rappelle le pétitionnement des évêques contre la loi des associations. Etant donnée la rupture de nos relations diomatiques on ne pouvait sortir de cette situation sans faire la Séparation. Il y a actuellement 14 diocèses vacants. Celui qui irait à Rome y porterait la soumission de la France.

On ne peut plus faire de Concordat parce qu'un Concordat est fait de concessions.

Aujourd'hui, que peut-on demander au pape, et que peut-il nous donner ?

A GAUCHE. — Sa bénédiction ! (Rires).

M. VALLE dit qu'entre la société civile laïque d'aujourd'hui et le pape il n'y a pas d'entente possible.

Le Syllabus jette l'anathème à tous les principes régissant les sociétés modernes. Il y a antinomie irréductible entre l'Eglise et la Société moderne. La papauté et la République suivent deux voies divergentes et pour qu'elles se rencontrent il faudrait que l'une d'entre elles consente à faire seule le chemin qui la sépare de l'autre. M. Vallé demande au Sénat s'il est disposé à faire ce voyage.

M. VIDAL DE SAINT-URBAIN dit que si en accordait la vraie liberté aux cultes il ne serait pas opposé à la Séparation, mais ce n'est pas le cas. Il combat le projet et continuera son discours demain.

La séance est levée à six heures cinq.

Nouvelles Politiques

(De notre correspondant parlementaire)

LA GRÈVE DES ARSENAUX

Paris, 16 novembre. — Si, comme on le prévoit, la grève des arsenaux es terminée demain matin, l'interpellation déposée par les députés des ports ne viendrait pas. S'il en était ainsi, un député du groupe socialiste unifié monterait à la tribune pour faire une déclaration protestant contre les paroles de M. Rouvier, au Sénat, déniant le droit de grève aux ouvriers des arsenaux. Le député socialiste déclarerait que ses amis se réservaient d'affirmer le droit de grève qu'ont à leur avis, tous les travailleurs aussi bien ceux au service de l'Etat que ceux employés dans l'industrie.

Il émettrait au cours de la discussion du rapport Barthou, l'affirmation de cette thèse.

La séance de vendredi serait donc consacrée aux interpellations sur la Bourse du Travail et les menées antimilitaristes.

LA MARINE MARCHANDE

Le projet de loi sur la marine marchande qui a été élaboré bien avant les vacances de Juillet dernier par une Commission parlementaire que présidait Millerand, vient demain matin, en discussion.

Les débats demanderont plusieurs séances. M. Caillaux, ancien ministre des Finances, qui, en 1902, alors qu'il était au banc du gouvernement n'avait pas été d'accord avec son collègue du Commerce, prendra lui-même la parole contre le projet cette année. Mais le député de la Sarthe ne se fait aucune allusion sur son intervention. Il sait que la loi sera votée.

Un amendement a été déposé par MM. Carnaud, Antide Boyer, Henri Brisson, Cadenat et Le Bail tendant à ce que les primes à la compensation d'armement et à la construction ne soient données qu'aux Compagnies qui auront institué une caisse de retraites pour les ouvriers ou employés qu'ils occupent à terre.

Ils demandent également que 14 % du montant total des primes à la construction aillent aux inscrits maritimes ; 8 % à la Caisse de prévoyance des marins, 6 % à partager entre la Caisse des Invalides et la Caisse de prévoyance en vue de diminuer la retenue opérée sur les salaires des marins.

Grève générale DANS LES PORTS DE GUERRE

LA SITUATION

Paris, 16 novembre. — D'après les derniers renseignements parvenus au ministère de la marine, on doit considérer la grève comme absolument terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Guérigny.

A Rochefort, les rentrées à l'arsenal ont été très nombreuses.

A BREST et à LORIENT, le chiffre des grévistes a augmenté.

A BREST

Le préfet maritime de Brest sur la plainte du directeur des constructions navales, a pris l'ordre suivant :

« L'entrée de l'arsenal sera dorénavant interdite aux ouvriers monteurs Allain, Guinvarch et Pierre Le Guillon, de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée et étrangers au personnel ouvrier de l'arsenal, pour avoir insulté les ouvriers de l'arsenal, atelier des forges, en les traitant de « lâches » et de « fainéants », parce qu'ils s'étaient rendus à leur travail.

En réponse, la Bourse du Travail a fait placarder l'affiche suivante :

« Camarades,

» L'arbitraire du préfet maritime n'a plus de limite. Après avoir frappé odieusement les ouvriers du port, c'est maintenant les monteurs de l'industrie privée travaillant dans l'arsenal qu'il veut atteindre. Plusieurs de vos camarades sont, en effet, menacés de renvoi.

» Vous ne laisserez pas accomplir une semblable infamie, car vous seriez demain exécutés à votre tour. »

Le nombre des grévistes s'élève ce matin, à Brest, à 3550.

Au meeting, tenu à la Bourse du Travail, ce matin, il y avait 3000 assistants. Les grévistes sont arrivés en cortège, chantant l' « Internationale » et la « Carmagnole ».

Des discours déclarant qu'on ne réintégrera l'atelier qu'après victoire complète, ont été prononcés et l'ordre du jour suivant voté :

« *Les ouvriers grévistes de l'arsenal, réunis au nombre de trois mille, à la Bourse du Travail, protestent contre les bruits qui font croire qu'ils réclament la liberté de flânerie ; ils ne veulent qu'être libres de leur pensée, de leurs paroles, de leurs actes, après la cessation du travail, sous la seule responsabilité que d'avoir à en répondre devant l'autorité judiciaire en cas de délit.*

» Ils ne réclament qu'un accroissement de bien-être qui leur est dû par l'augmentation des salaires, des retraites et la retraite proportionnelle pour les veuves et décident de continuer la grève jusqu'à ce que l'on ait commencé la discussion de leurs revendications et réintégré les camarades punis. »

Cet après-midi, a eu lieu, à deux heures, une nouvelle réunion à la Bourse du Travail.

A LORIENT

Lorient, 16 novembre. — Un ordre ministériel, affiché par les soins du préfet maritime, avise les grévistes que les portes seront ouvertes toute la journée et qu'ils pourront rentrer à toute heure. Malgré les menaces formelles de renvoi, le nombre des grévistes a augmenté.

Même spectacle aujourd'hui à la rentrée, mais les grévistes étaient plus agités encore qu'hier. Ceux-ci d'ailleurs avaient pris des chemins détournés et une porte de service avait été ouverte à leur intention.

Les gendarmes à cheval assuraient l'ordre ; le sous-préfet, le général de Comciras et le chef d'état-major se trouvaient sur les lieux.

Les grévistes manifestent en ce moment dans les rues.

M. Merrheim est allé hier en compagnie du secrétaire de la Bourse du Travail faire une conférence à Henrichont.

Les ouvriers des forges ont décidé de se solidariser au premier signal avec les grévistes des arsenaux.

D'après le communiqué officiel, le nombre des grévistes est aujourd'hui de 1775 contre 1624 hier.

AU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Paris, 16 novembre. — Des derniers renseignements parvenus au ministère de l'intérieur, il résulterait que la reprise du travail a été assez considérable ce matin dans les ports de guerre, notamment à Toulon, où le mouvement sévissait avec le plus d'intensité.

Mais, M. Ferrero, député de Toulon, que nous avons rencontré ce matin au Palais-Bourbon, nous a déclaré que le comité de la grève ne lui avait pas encore donné confirmation de la reprise du travail.

Quoi qu'il en soit, M. Ferrero, qui devait au début de la séance de ce matin, poser une question au ministre de l'intérieur, pour demander le retrait des troupes chargées du service d'ordre à Toulon, n'a pas donné suite à son projet.

A l'ouverture de la séance, M. Ferrero a eu un long entretien avec le ministre de l'intérieur, qui l'a assuré que le travail avait repris à Toulon.

Dans ces conditions, M. Ferrero a estimé que sa question n'avait plus de raison d'être et il a décidé de n'intervenir que dans le cas où la grève n'aurait pas pris fin.

Les maires des ports de guerre, qui étaient venus hier à Paris, pour hâter la solution du conflit en intervenant auprès des pouvoirs publics, sont pour la plupart déjà repartis.

AU MINISTERE DE LA MARINE

Au ministère de la marine, où nous nous sommes rendu dans la matinée, nous avons rencontré les deux délégués de la Fédération générale des travailleurs de la marine, MM. Hourseaux et Laithier, au moment où ils sortaient du cabinet du ministre.

Nous leur demandons leur opinion sur le mouvement gréviste des ports :

— Vous savez, nous disent-ils, que l'ordre a été donné aux ouvriers, par la Fédération, de rentrer dans les arsenaux. Cet ordre a été placardé à côté des affiches du ministre. Nous ne doutons pas qu'il ne produise un effet immédiat sur nos collègues grévistes.

— A quelle inspiration a obéi la Fédération, demandons-nous, en donnant cet ordre

— Elle estime que, en admettant que la grève générale soit légitime, le moment n'est pas encore venu de la pousser à fond. Nous avons tellement confiance dans la légitimité de nos revendications, que nous faisons ce beau geste de nous remettre au travail, pendant que nos intérêts seront discutés.

Ainsi, l'on ne pourra pas dire que nous aurons obtenu satisfaction sous la pression d'une grève.

— Vous espérez obtenir complète satisfaction ?

— L'accueil que nous avons reçu nous permet de le croire fermement.

Un des délégués nous déclare encore :

Nous avons suffisamment montré combien nous étions disciplinés pour que l'on compte avec nous.

J'estime que si, comme les dernières dépêches arrivées ici, le disent, les ouvriers reprennent le travail, sur un simple ordre venu de la Fédération, cette attitude sera excellente pour nos revendications, car le gouvernement ne pourra avoir de meilleure preuve de la puissance de notre Fédération, de la force de notre union. »

Démonstration navale contre la Turquie

Ultimatum au Sultan. — Six puissances européennes participeront à la démonstration. — La composition de l'escadre internationale. — L'attitude de l'Allemagne. — Un blocus pacifique.

Constantinople, 16 novembre. — Au cours de leur réunion d'hier les ambassadeurs des six puissances européennes protectrices de la Macédoine ont rédigé la note qui doit être remise au sultan. Ce document insiste tout spécialement sur le danger qu'il y aurait pour le sultan à ne pas accepter l'institution des agents financiers en Macédoine, le programme qu'ils ont élaboré et qui a été accepté hier dans la réunion des ambassadeurs, la prolongation de la mission des agents civils russe et autrichien ainsi que celle du général Giogis et de ses collaborateurs de la gendarmerie macédonienne.

Les ambassadeurs reviennent, en terminant, sur les avertissements sérieux qui ont déjà été donnés au sultan dans la note du 25 octobre.

Les drogmans des ambassades d'Autriche-Hongrie et de Russie ont remis aujourd'hui cette note à la Porte. Ils ont fixé jeudi prochain comme délai extrême de réponse.

Faute de satisfaction, la démonstration navale organisée par les puissances aura lieu immédiatement.

L'escadre internationale se concentrera au Pirée. Elle comprendra un cuirassé et un croiseur rapide pour chaque puissance. Quant au commandement, il reviendra soit

---

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE. N° 37

SEULE AU MONDE!

par Pierre DECOURCELLE

PREMIERE PARTIE

XIII

Mère d'assassin

— Vous n'en serez pas moins seule bien souvent... Le monde est semé d'écueils, que votre âge et votre inexpérience rendent plus particulièrement redoutables pour vous...

Elle répliqua :

— Vous savez les dangers que je courais chez Armandine... Je n'y ai pas succombé... Et puis, maintenant, grand-papa est allé retrouver tous mes parents... Ils veilleront sur moi, puisque je resterai digne d'eux !... Ils sont bien loin !... diraient les malheureux qui ne croient pas... Moi, qui ai la foi, je sens que la distance qui nous sépare ne compte pas, car la prière rapproche les âmes de ceux qui se sont aimés.

— Si j'insiste, poursuivit Norbert, c'est que j'aurais voulu vous éviter les déchirements que je prévois...

— Dites-moi donc ce que vous vouliez, mon père.

— J'aurais souhaité, dit le jeune prêtre avec une infinie douceur, que vous m'appeliez : mon frère... J'aurais désiré vous confier à ma chère et digne mère... Vous auriez trouvé près d'elle le calme dont vous avez tant besoin, à la suite de toutes vos douleurs, et elle se fut efforcée de panser votre cœur endolori.

Simone tourna vers le jeune homme un regard empreint d'une mélancolique gratitude.

— Il n'y a que vous, monsieur l'abbé, qui puissiez faire un si généreux rêve !... Les paroles me manquent pour vous remercier de votre offre... Mais, si réconfortante qu'elle soit pour moi, je la décline !... Je veux quitter ce pays... J'y ai éprouvé une des plus grandes joies de ma vie, mais aussi une de mes plus grandes afflictions !... Je n'aurais pas la force d'y rester !...

— Je vous comprends, dit le vicaire, et je me résigne à vous voir partir... Mais n'oubliez pas que vous pouvez, que vous devez toujours compter sur mon dévouement, et n'hésitez pas à y recourir.

— Je vous le promets, dit Simone... Bien souvent, je reviendrai m'agenouiller sur la tombe de mon grand-père... Toutes les fois que ce cher devoir me ramènera à Chauny, ce sera une joie pour moi de vous serrer la main.

Une lueur d'inquiétude luisait encore dans les yeux de Norbert.

— Ecoutez, dit-il, il faut cependant que je vous fasse part d'une dernière appréhension...

— Laquelle ?

— Cet homme qui a failli causer votre mort, vous sachant seule et sans défense, n'essayera-t-il pas de vous revoir ?...

— Je n'ai plus entendu parler de lui... Il doit avoir eu honte de ses menaces !... D'ailleurs, j'ai mes amis pour me défendre... Et même sans eux, je saurai me protéger seule.

Le vicaire se tut.

En lui racontant l'attentat dont elle avait failli être la victime, la jeune fille avait évité de prononcer le nom de son auteur.

Si Norbert s'était douté que cet infâme agresseur et l'assassin du curé de Chauny ne faisaient qu'un seul et même homme !... Quelle douleur aurait rempli son âme en songeant aux dangers que pouvait courir la petite-fille de son vieil ami.

Deux jours plus tard, Nichette et Léonard, prévenus par une lettre de leur petite amie, arrivaient à Chauny-sur-Orge.

Les préparatifs de Simone avaient été courts.

Elle remportait la petite malle qui composait son seul bagage, lorsque, quelques jours auparavant, le cœur si joyeux, elle partait pour le presbytère.

Au moment de monter dans la voiture qui attendait devant la porte :

— Je ne vois pas Gertrude... dit Simone au vicaire.

Le prêtre réprima un tressaillement.

— Vous vouliez lui dire adieu ? dit-il.

— Certainement et la remercier une fois de plus des soins qu'elle a toute sa vie prodigués à mon cher grand-père.

Le sacristain, qui se tenait à quelque distance, sa casquette à la main, s'approcha :

Mme Gertrude est partie, il y a une heure environ, dit-il, pour visiter les pauvres de M. le curé.

— Vous vous chargerez donc de ma commission pour elle, dit la jeune fille.

— Comptez sur moi.

— Au revoir, mon frère ! murmura-t-elle, tendant la main à Norbert.

— A bientôt, ma petite sœur ! répondit le vicaire d'une voix que l'émotion altérait.

La voiture s'ébranla, mais ce fut pour s'arrêter quelques instants plus tard devant la grille du cimetière.

Simone alla s'agenouiller sur la tombe du curé de Chauny et y fit une longue prière.

Les trois voyageurs arrivèrent à Saverny avec un quart d'heure d'avance.

Léonard alla prendre le billet de Simone. Justement un train entrait en gare, venant de Paris.

Quelques voyageurs en descendirent et traversèrent le passage à niveau.

— Tiens !... fit Nichette avec étonnement.

— Quoi donc ? demanda Léonard qui revenait le billet de Simone à la main.

Il regarda, et parut aussi surpris que sa compagne.

Simone, à son tour, tourna la tête dans la direction où regardaient ses deux amis.

Elle pâlit et murmura :

— Lui !...

— Comment se fait-il qu'il rôde ici, celui-là ?... grommela Nichette.

— C'est assez drôle ! ajouta le peintre.

Pendant ce temps, le voyageur s'était éloigné dans la direction de la ville.

C'était Timoléon Ruchard qui venait de descendre du train de Paris.

Cet incident n'avait pourtant pas assez d'importance aux yeux de Nichette et de son ami pour qu'ils y prêtassent une attention bien soutenue.

— Eh bien ! Léonard, s'écria la compagne de l'artiste quand ils furent installés tous les trois dans leur compartiment, qu'est-ce que tu dis du petit curé ?... Toi qui n'aimais pas les robes noires !

— L'abbé Norbert, intervint Simone, s'est montré pour moi l'ami le plus affectueux et le plus dévoué. Jamais mon cœur ne pourra payer la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers lui.

— Fort ! fit triomphalement Nichette, ça l'a coupé, monsieur l'esprit fort !

— Je l'ai toujours dit qu'il y avait des exceptions à la règle, déclara sentencieusement le peintre. L'abbé Norbert en est une.

— Maintenant, mes amis, reprit Simone, parlons de vous... Est-il survenu quelque événement dans votre vie depuis que je vous ai quittés ?

— Ma foi non, répliqua le jeune homme... Vous savez les gens heureux n'ont pas d'histoire !

— Nichette est-elle entrée chez Moulinois ?

— Pour ça, oui ! répondit la jeune femme, et grâce à toi !

— Et tu es contente ?

— Je ne suis pas aussi habile que celle que je remplace, mais je fais ce que je peux.

— Tu te perfectionneras vite, dit Simone.

— A-propos ! devine qui j'ai vu avant-hier avec le patron ?

— Comment veux-tu que je me doute...

— Notre ami Verdier !

Une pudique rougeur passa sur le visage de la jeune fille.

— Lui ?

— En personne naturelle, ma chère... Il paraît qu'il est le filleul de M. Moulinois... Si tu savais quel fard j'ai piqué quand il s'est amené ! Mais c'est un galant homme... Il m'a saluée comme si c'était la première fois qu'il se trouvait en face de moi... Je l'aurais embrassé !

— Cela n'aurait pas été malin ! remarqua Léonard... Pour une femme qui ne veut pas avoir l'air de connaître quelqu'un...

— On ne réfléchit pas à tout dans ces moments-là !

— Et, naturellement, il ne t'a pas parlé ? interrogea Simone.

— C'est ce qui te trompe !... M. Moulinois a été appelé au téléphone et nous a laissés seuls.

— Alors ?

— Alors, Maurice m'a tendu la main et m'a dit : « C'est bien, ce que vous faites là, Nichette ! »

— Et c'est tout ? ajouta Simone.

— Voyez-vous, la sournoise !... Non, mademoiselle, il m'a aussi parlé de toi !

— De moi ?

— Te figures-tu que je n'ai pas remarqué, chez Armandine, que M. Maurice Verdier te trouvait très à son goût ?... Seulement, c'est un maladroit, comme tous les hommes !... Il n'a pas su discerner la perle fine de toutes les perles fausses qui l'entouraient.

— Nichette... Que t'a-t-il dit ?

— Ah ! ah ! il paraît que ça t'intéresse... Eh bien ! il m'a demandé si je savais ce que tu étais devenue.

— Qu'as-tu répondu ?

— Qu'en admettant que je fusse en état de satisfaire à sa question, la discrétion que je devais garder vis-à-vis d'une amie comme toi me l'interdisait.

— Alors ?...

— Alors, il a hoché la tête comme s'il réfléchissait ; et puis, avec un sourire un peu triste, il a demandé : « Enfin, est-elle heureuse ? — Très heureuse ! — Avec qui ? Tu peux... Vous pouvez bien me le dire, Nichette ! — Au contraire, je ne peux pas !... — Eh bien, quand vous le verrez, dites-lui que, moi aussi, je serais heureux de tous les bonheurs que lui réservera la vie, et que mon seul chagrin est de n'avoir pas su les lui donner moi-même !... » Puis, comme nous entendions le patron qui revenait, nous avons dû tous les deux un air de ne pas y toucher et notre conversation en est restée là

— Si nous abandonnions un peu M. Verdier, interrompit Léonard, pour revenir à nos affaires ?

— Elles ne